

COMPTE-RENDU

Mmes : BARSSE - BRIQUET – GRUET

Mrs : AUDOUX – BATISSION – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – MEURINE

Excusés : Mme GIRODET et Mr CHEVARIN

Procuration de Mr ROCCHETTO à Mr BATISSION

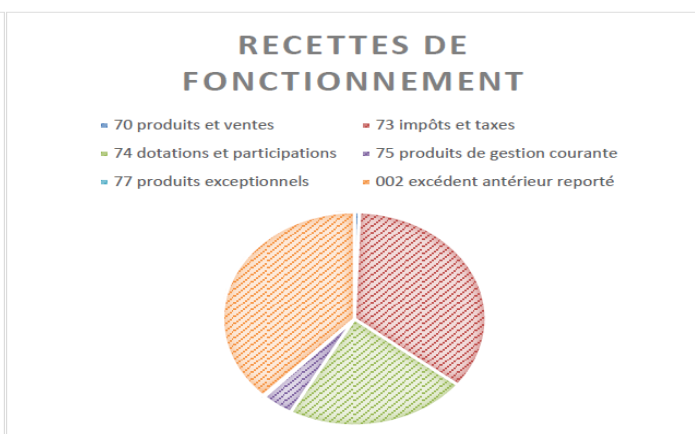
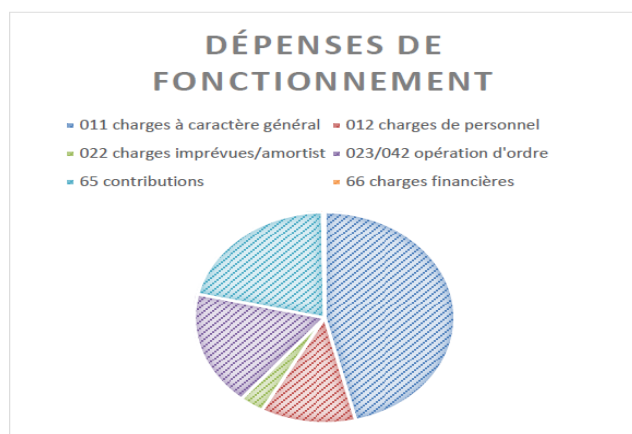
Secrétaire de séance : Maïté GRUET

Séance n° 4

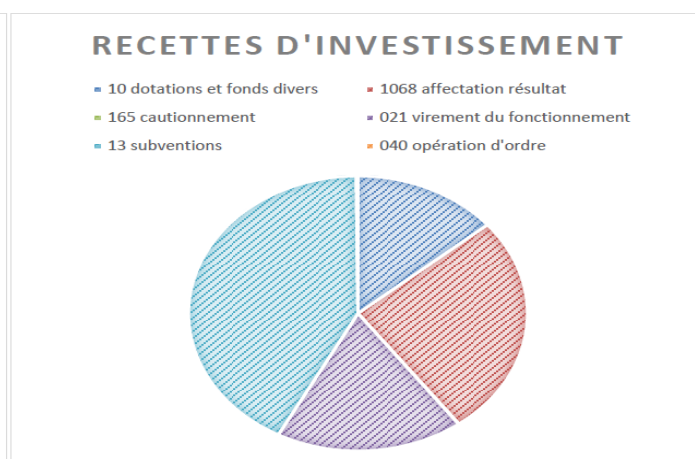
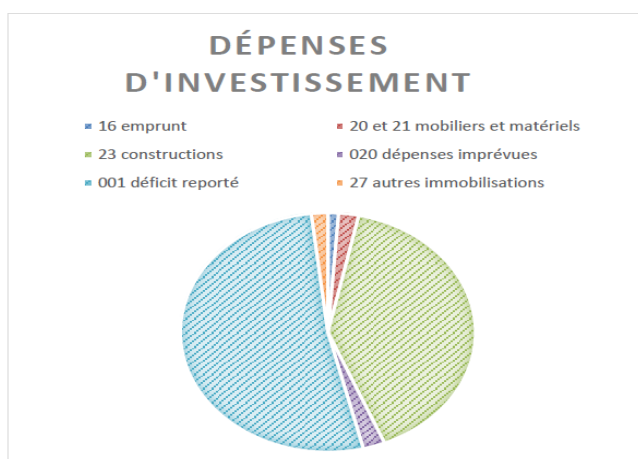
1. Vote du budget primitif 2020 de la commune

BUDGET COMMUNE 2020

<i>Fonctionnement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
011 charges à caractère général	211 094,00	70 produits et ventes	2 850,00
012 charges de personnel	54 070,00	73 impôts et taxes	160 113,00
022 charges imprévues/amortist	14 000,00	74 dotations et participations	102 507,00
023/042 opération d'ordre	80 140,00	75 produits de gestion courante	18 000,00
65 contributions	96 714,00	77 produits exceptionnels	1 000,00
66 charges financières	1 209,00	002 excédent antérieur reporté	172 757,00
Total	457 227,00	Total	457 227,00



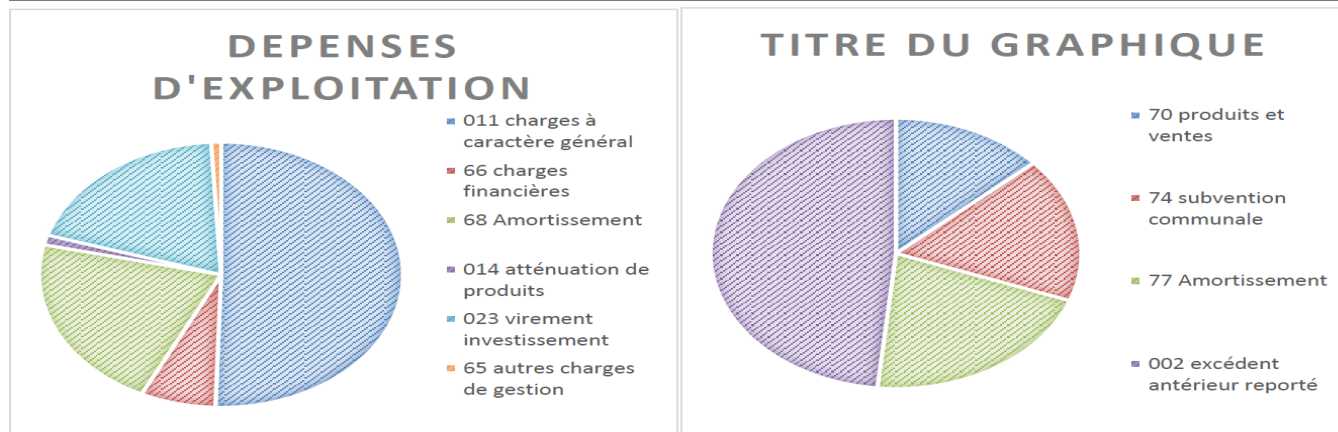
<i>Investissement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
16 emprunt	5 154,00	10 dotations et fonds divers	61 446,00
20 et 21 mobiliers et matériels	9 748,00	1068 affectation résultat	115 484,00
23 constructions	179 278,00	165 cautionnement	200,00
020 dépenses imprévues	10 673,00	021 virement du fonctionnement	79 445,00
001 déficit reporté	231 139,00	13 subventions	186 691,00
27 autres immobilisations	7 969,00	040 opération d'ordre	695,00
Total	443 961,00	Total	443 961,00



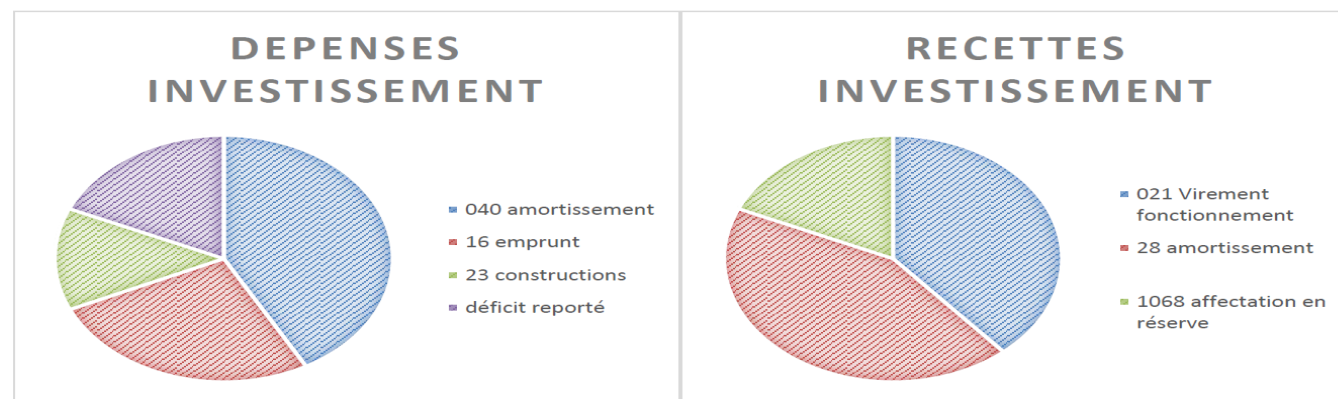
2. Vote du budget 2020 de l'assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

<i>Fonctionnement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
011 charges à caractère général	34 904,00	70 produits et ventes	9 210,38
66 charges financières	4 625,00	74 subvention communale	12 000,00
68 Amortissement	14 824,00	77 Amortissement	14 458,00
014 atténuation de produits	827,00	002 excédent antérieur reporté	33 446,62
023 virement investissement	13 335,00		
65 autres charges de gestion	600,00		
Total	69 115,00	Total	69 115,00



<i>Investissement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
040 amortissement	14 458,00	021 Virement fonctionnement	13 335,00
16 emprunt	9 073,00	28 amortissement	14 824,00
23 constructions	4 627,56	1068 affectation en réserve	6 331,00
déficit reporté	6 331,44		
Total	34 490,00	Total	34 490,00



3. Proposition des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire ou l'Adjoint délégué, Président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées. La durée du

mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal (Article 1650 du code général des impôts).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal établi la liste suivante :

- Présidente de la commission : Mr Jean-Claude BATISSON, Maire
- Adjoint délégué de la commission : Mr Roger BOURDOULEIX, 1^{er} Adjoint

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AUDOUX Pascal	MICOL Alexandre
BATISSON André	VIDAL Martine
BATISSON Roger	PLAZENET Pascal
CHASSAING Damien	BARRIERE Michel
CHAVAROT Jean	CHARBONNEL Dominique
DESSAIGNE Bernard	FOURNIER Georges
DUPIC Didier	GAUTHIER Paul
GARDETTE Michelle	GIRODET Catherine
MARTIN Daniel	LEDOURNER Alain
MOUILLAUD Laurent	PIALOUX Michelle
PINAUD Nicolas	PIREYRE Bernadette
RODIER Denis	BARSSE Alexandra

4. Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de voirie communale établi par les services de l'ADIT estimé à 117 999 € H.T.

Il indique alors que suite à la consultation des entreprises réalisée en procédure adaptée – MAPA -, trois entreprises ont soumissionné, à savoir :

✚ CYMARO, pour un montant de	84 525.90 € HT
✚ COLAS, pour un montant de	107 202.60 € HT
✚ EUROVIA, pour un montant de	110 927.10 € HT

Après examen des offres, le Conseil municipal à 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- Décide de retenir l'entreprise CYMARO pour un montant total hors taxes de **quatre-vingt-quatre mille cinq-cent-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents (84 525.90 €)**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

Questions diverses

- Information sur le recensement de la population en 2021
- Enquête sur la possibilité d'un 2^{ème} marché de pays
- Information sur le recrutement d'un adjoint technique en remplacement de l'agent démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.